



L'énergie animale,

une énergie d'avenir !

## LES LABELS ÉNERGIE ANIMALE



FRANCE ÉNERGIE ANIMALE

La **sécurité** et le **bien-être animal** sont au cœur des préoccupations réglementaires et sociétales actuelles. Forte de ce constat, la filière a développé les **labels Énergie Animale**, des labels dédiés aux entreprises, faciles à mettre en œuvre.

Ces labels Énergie Animale vous permettent d'être rapidement identifié comme **professionnel certifié** et respectueux du bien-être animal. Un véritable atout pour répondre aux attentes sociétales d'aujourd'hui en termes d'environnement, de bien-être et de respect du vivant. Ils sont la **seule démarche nationale de qualité** spécifiquement développée pour les entités de la filière des équidés de travail. Ils concernent toutes les entreprises qui utilisent l'énergie animale quelle que soit leur taille.

L'association France Énergie Animale vous accompagne dans cette démarche de labellisation pour vous permettre de mener à bien votre projet.





Label Énergie Animale  
«**TRANSPORT**», pour toutes  
les activités de transport de  
biens ou de personnes.



Label Énergie Animale  
«**PORTAGE**», pour toutes les  
activités de travail à pied  
avec un bât.



Label Énergie Animale  
«**AGRICOLE**», pour toutes  
les activités de maraîchage,  
travail dans les vignes,  
entretien des espaces  
naturels.

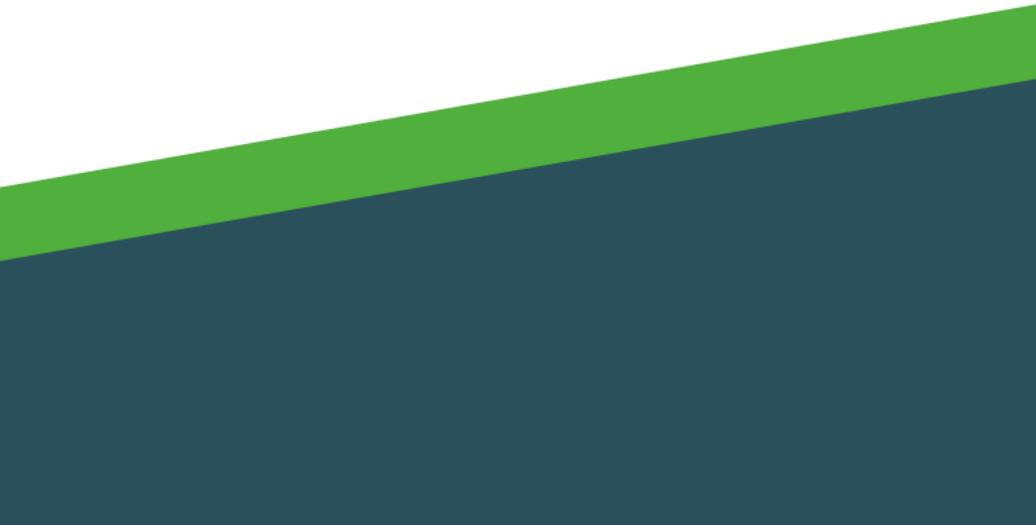


Label Énergie Animale  
«**FORESTIER**», pour tous  
chantiers en forêt ou en  
rivière.



Label Énergie Animale  
«**PRODUCTION**», pour les  
produits issus du travail des  
équidés ou les manifestations  
utilisant ces pratiques.

## Pourquoi se labelliser ?

- 🔒 Bénéficier du service du réseau des adhérents de France Énergie Animale pour échanger et harmoniser ses pratiques professionnelles ;
  - 🔒 Être mis en relation avec un réseau d'experts, bénéficier d'un regard extérieur et de conseils individualisés ;
  - 🔒 Se distinguer par la qualité reconnue de ses prestations face à la concurrence ;
  - 🔒 Renforcer sa crédibilité professionnelle vis-à-vis de ses partenaires publics ou privés ;
  - 🔒 Faire partie d'un réseau et d'une démarche professionnelle travaillant dans un sens commun sur les grandes thématiques telles que : le bien-être animal, la reconnaissance de la profession, la sécurité, la légitimité... ;
  - 🔒 Contribuer à une reconnaissance plus précoce pour les jeunes qui s'installent et transmettre les bonnes pratiques ;
  - 🔒 Bénéficier de formations spécifiques et techniques et avoir accès aux aides à l'investissement des conseils régionaux.
- 

## Comment se labelliser ?

### *Demander un label pour une entreprise de 3 ans d'expérience ou plus*

1. Être adhérent à France Énergie Animale ;
2. Lire le cahier des charges des labels Énergie Animale ;
3. Faire sa demande de labellisation ;
4. Signer l'engagement de la charte qualité ;
5. Effectuer son auto-diagnostic réglementaire sur l'application EquiPass ;
6. Régler le coût de la labellisation «année n» à France Énergie Animale ;
7. Fournir le dossier administratif demandé dans les pré-requis de la grille d'audit du label demandé.

### *Demander un label pour une entreprise de moins de 3 ans d'expérience*

1. Être adhérent de France Énergie Animale ;
2. Faire sa demande de tutorat pendant les années nécessaires (1 à 3 ans) ;
3. Lire le cahier des charges ;
4. Signer la charte qualité ;
5. Régler le coût du tutorat de «l'année n» ;
6. Effectuer son auto-diagnostic avec l'application EquiPass ;
7. Faire sa demande de labellisation en accord avec le tuteur, année n+1 ou année n+2 du tutorat ;
8. Régler le coût de la labellisation «année n» ;
9. Fournir le dossier administratif demandé dans les pré-requis de la grille d'audit du label demandé.



## La charte du bien-être équin et l'application EquiPass

La labellisation Énergie Animale passe par l'**outil d'autodiagnostic de l'application EquiPass**, développée par la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux en partenariat notamment avec l'IFCE, l'IDELE, la MSA et l'Institut du Droit Équin.

**Téléchargez l'application EquiPass :**

<https://www.federationconseilchevaux.fr/article/6568-equireglementation-devient-equipass>



**Pour une demande de labellisation  
ou pour toutes informations sur  
la démarche qualité :**

[caroline.charpentier200@gmail.com](mailto:caroline.charpentier200@gmail.com)  
[www.franceenergieanimale.fr](http://www.franceenergieanimale.fr)



**France Énergie Animale - SFET**

Chambre d'Agriculture de la Gironde  
17 cours Xavier Arnozan,  
33000 BORDEAUX



FRANCE ÉNERGIE ANIMALE